

Séance du 07 mars 2022

L'an 2022, le 7 mars à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Stéphanie CUSIN-PANIT, Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	10	15 Pour : 14 Contre : 1 Abstentions : 0

**Etai(en)t présents :**

Stéphanie CUSIN-PANIT, Emilie BERGONHE, Nicole BUVIN, Cheyenne GREULT, Damien LESPINASSE, Christian FOURNET, Yolande PASQUET, Nicolas CHEVALLIER, Philippe PERCHE et Josette DOURBIAS

**Procurat ion(s) :**

Denis BONNEAU à Josette DOURBIAS, Olivier PERRIER à Stéphanie CUSIN-PANIT, André EMMENDOERFFER à Stéphanie CUSIN-PANIT, Aurélie GILBERT à Emilie BERGONHE, Gilles JACQUET à Cheyenne GREULT

**Etai(en)t absent(s) :**

Date de la convocation
01 mars 2022

**Etai(en)t excusé(s) :**

Date d'affichage
__/__/__

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

__/__/__
----------

et publication du

__/__/__
----------

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Cheyenne GREULT

**EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021 de Madame le Comptable Public**

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Madame le Comptable Public à la clôture de l'exercice.

Madame le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

**Vu l'exposé du Maire,  
le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2021 de madame le comptable public, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à HERISSON

Le Maire, CUSIN-PANIT Stéphanie

